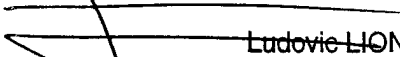


Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/09/2007  
Publication : 14/09/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation

  
Ludovic LIONS

N° CP 5°/67-07  
Séance du - 7 SEP. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### FORETS DEPARTEMENTALES DE LA VALLEE DE LA DOLLER TRAVAUX DE SECURITE ET SANITAIRES

La Commission Permanente du Conseil Général,

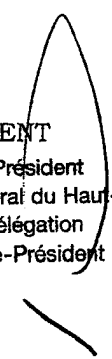
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-5°/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services et de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise la coupe des bois telle que décrite dans le rapport pour l'année 2007 et la prise en charge des frais résultant de ces travaux, soit 17 797,85 € TTC ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée au chapitre 11 nature 61524 fonction 70, enveloppe 843 du budget départemental ;
- Autorise la vente des grumes provenant de ces coupes, moyennant une recette estimée à 15 000 €.
- Précise que la recette correspondante sera imputée au chapitre 11 nature 7022 fonction 70, enveloppe 2031 du budget départemental.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

  
Rémy WITH